

Édito du maire

Chères Landiranaïses, chers Landiranaïses,

Introduit par les Romains dans l'Hexagone, valorisé sur le plan national depuis le Moyen-Âge, regroupant actuellement une grande variété de disciplines, le sport est devenu l'activité de loisir préférée des Français. Praticué en clubs, en famille ou en associations, il fédère un Français sur deux paraît-il, plus de 50 % de la population active.

Impressionnant non ! Mais pas suffisant d'après les spécialistes de la santé. Pratiquer régulièrement une activité physique aide à vivre plus longtemps en meilleure forme physique et psychique. C'est bon pour le corps mais c'est aussi bon pour l'esprit. Ce phénomène sociétal – il existe même un musée national du sport, sans compter les musées thématiques, tennis, rugby, vélo pour n'en citer que quelques-uns, des journaux spécialisés, de nombreuses émissions de télévision, des films, des pièces de théâtre, de la littérature et de la musique qui lui sont dédiés – n'est certainement pas la seule expression d'un besoin de compétitivité ou l'expression d'un dépassement de soi mais plutôt la nécessité d'évacuer le stress d'un environnement professionnel, la possibilité d'élargir le cercle de ses amis, ou tout simplement le plaisir d'un ressenti corporel. C'est aussi un formidable lien familial lorsqu'il est pratiqué en famille.

C'est pourquoi, la collectivité – la commune – a toujours répondu favorablement aux sollicitations d'installations d'équipements appropriés ouverts

librement à la grande majorité : terrains de tennis, panneaux de basket, city-stade, sentiers de randonnées, parcours de santé.

Des disciplines sportives (danse, cirque, GRS, gymnastique, yoga, pétanque) sont proposées tout au long de l'année par des associations, sans oublier le football, le sport-roi de Landiras, qui regroupe un club et une école pilotés par la Fraternelle, et accueille de nombreux licenciés.

Je ne peux qu'encourager les Landiranaïses à pratiquer, chacun à la mesure de ses moyens, une activité saine. Alors, à vos crampons, à vos baskets et à vos maillots...

Bien à vous.
Jean-Marc Pelletant



Côté football

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue fin juin à Landiras, Henri Déjean et Michel Déchamps ont été décorés de la médaille d'honneur du District du Sauternais-Graves.

AGENDA

- ▶ **5 novembre** : Fête d'Halloween, organisée par l'APE
- ▶ **11 novembre** : 11 h 30 - Cérémonie au monument aux morts puis remise des récompenses aux diplômés.
- ▶ **17 décembre** : 14 h 30 - Noël du CCAS - Spectacle : le Chaperon rouge Salle des fêtes
- ▶ **18 décembre** : 12 h - Repas du CLAAAL Animation musicale - Salle des fêtes

Sommaire

- 2 à 4 Vie municipale** : Incivilités - Rentrée scolaire - Transformation du RPDAD - Conseil municipal du 23 juin 2011 - Conseil municipal du 11 juillet 2011 - Conseil municipal du 22 septembre 2011
- 5 Vie scolaire et périscolaire** : Activités périscolaires - Participation des classes au Festival Jeune Public - Mouvement des enseignants - Rappels - Association des parents d'élèves *La Loco*
- 6 & 7 Vie associative** : Festival Jeune Public - Bibliothèque - Vivre Ensemble - Cours d'occitan - Le Rayon Vert - Marche sur le tracé de la LGV - Fête de Menon, cuvée 2011 - Le Vide Grenier
- 8 Pratique - Divers** : Résultats du concours des maisons fleuries été 2011 - Retraite à taux plein à 65 ans - Fuite d'eau - PAC EUREKA

Ras le bol des incivilités

L'hebdomadaire local *Le Républicain* s'est fait l'écho tout récemment de la colère de M. le Maire visant la série de dégradations qui a empoisonné la commune depuis plusieurs mois.

Ce ras-le-bol c'est aussi celui de tous les élus, du personnel communal et de la plupart des administrés.

Difficile de vouloir rendre un village accueillant quand les fleurs sont systématiquement volées, arrachées ou piétinées ; quand les panneaux indicateurs sont descellés, tordus ou emportés ; quand les sanitaires publics sont régulièrement cassés ou tagués ; quand des tables et des chaises de la salle des fêtes disparaissent en une nuit ; quand les places « handicapé » ne sont pas respectées, que les trottoirs sont confondus avec les chaussées ou les chemins avec les routes goudronnées ; la liste est encore longue mais ces quelques exemples montrent l'ampleur du problème.

Faut-il renoncer ? Faut-il persévérer ? Faut-il espérer le respect ?

La grave stockée pour réparer les voies

rurales est un bien privé de la commune, elle est à la seule disposition du personnel communal et du maire et pas à celle des bricoleurs du dimanche.

Depuis plusieurs années, la Commune a déjà été obligée de barrer, sceller, fermer, s'enfermer, de mettre sous alarme, mais jusqu'où peut-elle encore aller ?

Quand il faut renouveler les biens volés et ceux qui sont dégradés ou quand il faut tout séquestrer, ce n'est pas sans incidence sur les finances communales.

Domage mais la décision a été prise de fermer définitivement les toilettes publiques par un rideau métallique pendant la nuit. Impossible de continuer à engager les coûts des WC cassés ou de demander aux agents d'entretien d'éliminer des immondices que personne ne supporterait de nettoyer.

Domage que le chemin piétonnier partant de la Poste ait été rendu aux seuls piétons privant les cyclistes de son utilisation, mais un accident grave de mobylette a imposé au Maire un arrêté et la mise en place d'un tourniquet.



Le croisement de la rue Ferdinand-Anglade et de la route principale (Artigues-Menon) n'est plus en sécurité malgré le STOP car les voitures garées sur le trottoir gênent la visibilité : des barrières vont être implantées.

Que ce soit à l'école ou sur la place du village, les places de parking sont simplement choisies de les utiliser et de respecter celles des handicapés. Quelle chance avons-nous de pouvoir marcher ! En plus c'est bon pour la santé !

Aussi, merci, merci, merci de respecter l'espace et les biens publics.

Rentrée scolaire



Des travaux ont été entrepris à l'école au cours de l'été 2011

■ **Dans la classe de petite section de maternelle :**

- pose d'un joint isolant et conforme sur le vitrage ;
 - remise en peinture des murs, boiseries ;
 - réhabilitation du plafond du dortoir ;
- En 3 ans toute l'école maternelle a été rénovée.

■ **Dans la classe de CP de l'école élémentaire, une réhabilitation complète a été effectuée :**

- Rénovation du plafond ;
- Doublage des parois ;
- Mise aux normes de l'installation électrique et de l'éclairage ;
- Pose d'un nouveau revêtement de sol plastique.

■ **Dans celle de CE2, un tableau numérique a été installé.**

Transformation du RPDAD en Groupement de Coopération Social et Médico-Social

Il y a tout juste un an, dans notre bulletin du mois d'octobre 2010, nous vous avons présenté le **RPDAD** (1), structure créée par l'**UDCCAS** (2) avec l'aide du Conseil général.

Comme les 32 autres CCAS girondins, celui de Landiras a adhéré à ce réseau à compter du 1^{er} janvier 2011, tout en conservant son autonomie.

Son but est d'apporter un service de qualité aux bénéficiaires de l'aide à domicile, d'accompagner le personnel des CCAS par des formations appropriées, de mutualiser les moyens, tout ceci, dans une maîtrise des coûts.

Bien entendu, à moins d'un an de sa création, tous les objectifs ne sont pas atteints.

De plus, sa structure juridique, validée par l'**UNCCAS** (3) et le Conseil général, appuyée sur celle de l'**UDCCAS** (2) a été contestée par le **DGFIP** (4) qui a émis son veto, en invoquant qu'en l'état actuel de la réglementation, une association telle que l'**UDCCAS** (2) ne peut se substituer au Trésor public pour encaisser la dota-

tion globale versée par le Conseil général, pour la redistribuer ensuite aux membres du réseau.

Il devenait alors urgent de trouver une structure juridique appropriée. Le **GCSMS** (Groupement de Coopération Social et Médico-Social), en accord avec la **DGFIP** (4), est donc devenue la structure juridique adaptée autorisée à gérer les fonds publics.

Il permet de mutualiser les moyens, de mettre en commun les services, tout comme le **RPDAD**, mais permet surtout aux CCAS de collecter et de redistribuer la recette.

Sa mise en place est prévue au 1^{er} janvier 2012.

(1) RPDAD : Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile

(2) UDCCAS : Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

(3) UNCCAS : Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

(4) DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

Quelques décisions du Conseil municipal du 23 juin 2011

► Achat de la parcelle H 1012 sise à Menon

M. le Maire donne lecture de la délibération précisant que conformément à la délibération du conseil municipal du 13 avril 2005, il a décidé d'exercer au nom de la commune le droit de préemption pour l'achat de la parcelle H 1012 située en zone UC du PLU. Le conseil municipal accepte que cette parcelle, d'une superficie totale de 145 m², soit acquise au prix de 20 000 €. Cet espace permettra l'aménagement d'une aire de stationnement annexée à l'immeuble H 2305, dont la commune s'est portée acquéreur par délibération du 27 février 2011, facilitant ainsi la circulation et les manœuvres des véhicules privés, communaux et de la DFCL, sur la rue du 15 Août.

► Fond départemental d'Aide à l'Équipement des communes

Le Conseil général a attribué au canton de Podensac la somme de 182 464,00 € ; la dotation affectée à la seule commune de Landiras s'élève à 13 426,73 € ; le conseil municipal accepte d'affecter cette dotation 2011 au financement de la rénovation d'une classe primaire et d'une classe maternelle dont le coût prévisionnel s'élève à 31 332,00€.

► Élection des membres de la commission d'ouverture des plis (service Public assainissement)

Sont élus membres titulaires : M^{me} BARADUC, M^{me} MARQUETTE, M. AMANIEU.

Sont élus membres suppléants : M. GIROIRE, M. RICAUD, M. DUFOUR.

► Emprunt travaux rues Henri-Laval et des Frères-Bordes

Le budget 2011 prévoyait un emprunt pour les travaux de la rue Henri Laval et des Frères-Bordes de 150 000 € sur 10 ans. Trois banques ont été sollicitées : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne d'Aquitaine et DEXIA. Le comparatif permet de considérer que la proposition de la Caisse d'Épargne d'Aquitaine est la plus avantageuse avec un taux fixe de 3,78 % (Crédit Agricole 4,19 %, DEXIA 4,36 %).

Les capacités financières de la commune permettant d'opter pour la formule « Deux premières échéances choisies », la première échéance est fixée au 05/10/2011, la deuxième au 05/01/2012, le taux recalculé suite à l'avancement de ces échéances est de 2.69 % ; l'échéance annuelle s'élève à 17 307,50 €.

► Achat en copropriété d'un chapiteau et d'une scène

Cinq communes du canton (Arbanats, Barsac, Illats, Landiras et Virelade) se sont regroupées dans le passé pour acheter et exploiter des tentes achetées en copropriété : un chapiteau de 160 m² et deux autres de 40 m² chacune et une scène. Ce matériel est géré par une association dont le siège est à Illats. Il s'avère que pour les cinq communes, ce matériel n'est pas suffisant. Le projet est donc d'acheter un autre chapiteau de 160 m² et une scène supplémentaire pour satisfaire au moins deux communes en même temps. La participation des communes a été calculée au prorata de la population, soit 4 300 € pour Landiras.

Après débat, le conseil municipal décide de participer à l'achat d'un chapiteau et d'une scène sous réserve des points suivants : que les communes soient prioritaires sur l'utilisation des structures, que le matériel loué ne le soit plus à des privés et que le prix de location pour les autres communes utilisatrices soit revu à la hausse au regard des prix pratiqués sur le marché de la location.

► Partenariat éclairage public du SDEEG

En raison de la loi d'orientation de la politique énergétique (loi POPE) des subventions vont être attribuées aux communes ayant programmé des travaux générant des économies d'énergie. Les collectivités doivent justifier de 20 GigaWh cumac d'opérations d'économie d'énergie (soit le remplacement de 3 125 luminaires), ce qui ne peut être le cas de la seule commune de Landiras. Compte tenu du niveau très élevé de ce seuil, le SDEEG propose de mutualiser ce dispositif en étant la plateforme d'obtention et de valorisation des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) pour les collectivités girondines en matière d'éclairage public. La commune de Landiras est favorable à ce partenariat.

► Participation aux frais de restauration du monument aux morts cantonal

Monsieur le Maire de Podensac évoque la nécessité de restaurer le Monuments aux Morts cantonal, en bronze, situé sur la Place Gambetta de Podensac. Ce monument a été érigé en 1907 suite à une souscription cantonale. Le montant de la restauration est de 19 465 € ; la participation par habitant serait de 1,055 € et donc celle de Landiras de 2 131 €.

Le conseil municipal accepte de voter l'accord de la subvention demandée à condition que la totalité des treize communes du canton de Podensac participent au prorata de leur population à ces frais.

► Versement subvention exceptionnelle à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Cabanac

Le conseil municipal vote une subvention de 500 € en faveur de l'Amicale des pompiers de Cabanac-Villagrains pour l'organisation du bal du 14 juillet.

► Avis de la commune sur l'élaboration du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Après examen des propositions de l'État qui préconise la fusion des Communautés de Communes de Podensac et des Côteaux de Garonne :

Le conseil municipal de Landiras ne juge pas utile la mise en œuvre en l'état du SDCI de la Gironde et souligne les points suivants :

- la CDC de Podensac a la taille suffisante puisqu'elle regroupe plus de 18 000 habitants, c'est à dire très loin du seuil stipulé par la loi qui est de 5 000 habitants ;
- la proposition ne démontre pas que cette fusion apporte de la valeur ajoutée au territoire car elle n'est fondée sur aucune étude de critères « socio-économiques, culturels ou géographiques » ;
- il serait souhaitable d'intégrer les compétences des syndicats mixtes aux statuts de la CDC de Podensac, notamment dans les domaines d'adduction d'eau, d'assainissement, des transports et de l'électrification ;
- le bassin de vie et l'attractivité commerciale sont plutôt dirigés vers Langon et Podensac : cet élément ne semble pas avoir été pris en compte.

► Signature marché des travaux de génie civil du réseau télécom rues Henri-Laval et des Frères-Bordes

Une procédure de mise en concurrence a été engagée en vue de la réalisation des travaux de génie civil pour le réseau de télécommunications des rues Henri-Laval et des Frères-Bordes. C'est la société ETDE qui a présenté l'offre la mieux disante, soit 38 964,36 €. Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché avec la société ETDE.

Conseil municipal du 23 juin 2011 (suite)

► Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2010

Pour l'assainissement collectif, le montant de la facture d'un usager de 120 m³ était de 336,85 € au 1^{er} janvier 2010 et de 341,73 €, (soit 2,85 € le m³) au 1^{er} janvier 2011, soit une augmentation de 1,45 %. La part fixe (en €) d'abonnement de l'exploitant est passée de 51,51 à 52,45, celle de la collectivité n'a pas changé, elle est de 93,42. La part proportionnelle (en €/m³) de l'abonnement pour l'exploitant est passée de 0,481 à 0,4897, celle de la collectivité n'a pas changé, elle est de 0,798.

La recette de la collectivité issue de l'assainissement collectif (soit 96 340 €) a augmenté de 3,82 % en 2010.

En conclusion, si l'on considère le prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³ : il était de 570,77 € en 2010, il est de 583,87 € en 2011 soit une augmentation de 2,30 %.

► Acceptation du Fond de concours à l'équipement des communes versé par la CDC de Podensac pour l'année 2011

La commune de Landiras demande la subvention du Fonds de concours d'aide à l'équipement des communes versée par la CDC de Podensac d'un montant de 8 030 € pour l'affecter à l'acquisition d'équipements divers destinés :

- à l'aménagement d'une aire de pique-nique publique pour un montant de 7 517,72 € ;
 - à la fourniture et pose de rideaux grille aux sanitaires publics pour un montant de 4 790,00 €
 - à la fourniture et pose d'un rideau lames galvanisées sur la grange de Menon pour un montant de 4 565,00 € HT.
- Soit un montant total de 16 872,72 € HT (autofinancement communal 8 842,72 € + 8 030,00 € du FCDAEC).

Quelques décisions du Conseil municipal du 11 juillet 2011

► Désignation d'un avocat

Une requête a été présentée au Tribunal administratif par des propriétaires concernant un terrain qui n'est pas constructible sur le PLU alors qu'il l'était sur le POS et dont les droits de succession ont été évalués en raison de sa qualité de constructible. La requête vise l'illégalité du plan local d'urbanisme approuvé par la délibération du 21 septembre 2004. La commune doit désigner un avocat pour la défendre.

Le conseil municipal désigne la SCP Noyer Cazcarra, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance et autorise le maire à ester en justice auprès du Tribunal administratif.

► Avis sur le Schéma départemental de Coopération intercommunale (SDCI)

Les syndicats ont pris chacun des délibérations en rejetant le projet tel que présenté par le Préfet mais leur avis ne sera pas pris en compte sans celui des communes.

Le conseil municipal entérine les avis du Syndicat des Eaux de Budos, du Syndicat d'Électrification du Sauternais et de l'UCTOM La Brède - Podensac

► Estimation des domaines pour la parcelle H 1012

Le conseil municipal est informé que l'avis des domaines sollicité dans le cadre de l'exercice du droit de préemption, notifie : « *Compte tenu de ses caractéristiques et de l'état actuel du marché immobilier, le prix de 20 000 € stipulé dans la DIA n'est pas supérieur à la valeur vénale* ». Il en prend acte et confirme l'achat.

► Signature du marché avec l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation des aménagements des rues Henri-Laval et des Frères-Bordes

Six sociétés ont répondu à l'appel d'offres pour lequel l'ouverture des plis a été réalisée le 6 juillet 2011 et l'analyse des offres établie par AZIMUT Ingénierie. À l'analyse des offres, les critères étaient le prix 60 % et la qualité 40 %.

C'est la Société EIFFAGE, la mieux disante, qui a été choisie avec un montant de 349 345,50 € HT (417 817,22 € TTC).

Le conseil municipal désigne la Société EIFFAGE SUD-OUEST titulaire du marché « Aménagement des rues Henri-Laval et Frères-Bordes » et autorise le maire à signer ledit marché.

Quelques décisions du Conseil municipal du 22 septembre 2011

► Modification du libellé de la délégation n° 16 accordée au maire le 2 avril 2008

Le 2 avril 2008, le conseil municipal a accordé au maire une délégation permanente pour ester en justice : « *Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal* ».

Le conseil municipal décide que la délégation permanente accordée au maire soit dorénavant la suivante : « *Monsieur le maire peut intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas et devant toutes les juridictions* ».

► Désignation d'un avocat pour défendre la commune dans deux affaires

Le conseil municipal désigne la SCP Noyer Cazcarra, avocats

au barreau de Bordeaux pour défendre les intérêts de la commune dans deux instances auprès du tribunal administratif.

► Soutien financier en faveur de l'équipage 1243 de la 15^e édition du 4L Trophy

Une habitante de Landiras, étudiante en 2^e année BTS GEMEAU à Saintes est membre de cet équipage. Ce rassemblement sportif européen étudiant, à but humanitaire, partira le 16 février 2012 vers le désert marocain pour y amener du matériel scolaire, sportif et ludique, ainsi que des effets vestimentaires.

Le budget prévisionnel de l'équipage est de 7 200 €.

Le conseil municipal décide de devenir partenaire de ce projet sous forme d'un mécénat d'un montant de 500 €.

► Avis complémentaire relatif au SDCI concernant le Syndicat des Eaux de Budos

Le conseil municipal entérine le nouvel avis du Syndicat des Eaux de Budos en proposant un regroupement avec le Syndicat des Eaux de Podensac-Virelade et le Syndicat des Eaux de Cérons.

Rappels

Les horaires d'ouverture de l'école sont : 8 h 50-12 h 00 et 13 h 20-16 h 30.

Au delà de 9 h, les enfants doivent arriver par la porte de l'école côté mairie après avoir sonné.

L'accès à l'école élémentaire (au delà du portail de la cour élémentaire) est strictement réservé au personnel de l'éducation nationale et au personnel municipal pour des raisons de sécurité. Les parents des enfants scolarisés ne doivent en aucun cas pénétrer dans la cour élémentaire sans y avoir été préalablement invités.

Les horaires d'accueil de la garderie périscolaire :

7 h-8 h 45 / 12 h-13 h 20 et 16 h 30-18 h 30. Merci de respecter ces horaires.

Cahier de liaison : cette année un cahier de liaison périscolaire a été mis en place pour faciliter les échanges. Pensez à le vérifier de temps en temps.

Parking : le parking de l'école est maintenant sécurisé, merci de veiller à respecter la signalisation au sol, afin de permettre une meilleure circulation.

Vêtements oubliés : nous vous rappelons que tous les soirs, les vêtements qui traînent sont ramassés et rangés dans une caisse « vêtements oubliés », située dans l'entrée de l'école (côté mairie). Les enfants y ont accès.

De plus cette caisse est mise à la disposition des parents chaque veille de vacances.

Les vêtements marqués au nom de l'enfant facilitent la recherche et le retour.

Activités périscolaires

Le sport pendant le temps scolaire, pour l'année 2011-2012 est reconduit, ce qui n'est pas pour déplaire aux enfants. Wilfried reprend cette activité les jeudi et vendredi à midi. Deux groupes seront formés : le jeudi pour les plus jeunes et le vendredi pour les plus grands. Le multisport sera à nouveau organisé les

lundi et mardi soir. Les bulletins d'inscription ont été distribués dans les cahiers. Le certificat médical est obligatoire pour pouvoir participer aux activités sportives. L'atelier danse de la mi-journée reste pour le moment entre parenthèses. Il sera lancé dès que la nouvelle équipe du périscolaire aura pris ses marques.

Participation des classes au Festival Jeune Public

Vendredi 9 septembre, lors du Festival Jeune Public, les enfants des classes de Messieurs Patrouilleau et Humblot se sont rendus au *Jardin de tomates*. Encadrés par son président, Roland Robin qui fournit régulièrement les plants de tomates pour le jardin bio de l'école, les enfants ont découvert les explications sur la culture des tomates et l'art de faire des semis. Ensuite, ils en ont cueillis pour préparer l'exposition du lendemain à la salle des fêtes.

Pendant ce temps, les élèves de Madame Costecalde ont eu la chance de décou-



vrir l'histoire et les trésors de l'église de Landiras grâce à un jeu de piste organisé par Mademoiselle Marie Boireau de l'association *Les Amis de l'église*. Un grand merci aux organisateurs et aux associations de Landiras.

Mouvement des enseignants

Nouvelle rentrée scolaire, nouveaux visages dans la cour des grands avec les classes de CP qui arrivent et les enfants de 3 ans qui intègrent la maternelle.

Deux nouvelles enseignantes ont été nommées à Landiras : Mesdames Duprat, en grande section maternelle, et Marcq en qualité de remplaçante.

Répartition des classes entre les différents enseignants, année scolaire 2011-2012 :

- CM2 : M^{me} Croner
- CM1 : M^{me} Costecalde
- CE2 : M^{me} Obry/M^{me} Cante
- CE1-CE2 : M. Humblot
- CP-CE1 : M. Patrouilleau
- CP : M^{me} Depuydt
- GS : M^{me} Duprat
- MS-GS : M^{me} Muls Estrella
- PS-MS : M^{me} Sibiril/M^{me} Miramont
- PS : M^{me} Parisot
- Remplaçante primaire : M^{me} Marcq

Association des parents d'élèves La Loco

Jeudi 1^{er} septembre 2011, les membres de l'association des Parents d'élèves se sont réunis pour former le bureau pour l'année scolaire 2011-2012.

- Présidente : Christelle Ricaud
- Vice-présidente : Carine Aguillon
- Trésorière : Cécile Vega
- Trésorière adjointe : Sabine Bousila
- Secrétaire : Séverine Izard
- Secrétaire adjointe : Isabelle Duchamp

L'association organise des activités extrascolaires tout au long de l'année. Pour cela nous faisons dès la rentrée appel aux personnes souhaitant venir se joindre au

groupe. Depuis l'année dernière, sollicités par certains parents, nous avons mis en place la possibilité de faire un don à l'association sans pour autant s'impliquer. Cette formule est reconduite cette année.

Dates des manifestations prévues

- Samedi 5 novembre 2011 : Halloween à partir de 15 h
- Vendredi 9 décembre 2011 : loto des enfants à partir de 17 h
- Samedi 10 mars 2012 : Carnaval à partir de 15 h
- Juin 2012 : Kermesse



De gauche à droite : Séverine Izard, Cécile Vega, Sabine Bousila, Isabelle Duchamp, Carine Aguillon, Christelle Ricaud

Pour contacter l'association, une boîte aux lettres est à votre disposition à l'entrée de l'école.

Vous pouvez consulter notre blog :
<http://laloco-ape-landiras.over-blog.com/>



Landiras et son histoire - Spectacle son et lumière



Rayon vert - Atelier peinture sur soie et composition florale



Kriska and Co - Confection en 3D



La Menonnaise - Préparation du repas sur une roulotte militaire

Festival Jeune Public

Les 9 et 10 septembre 2011, onze associations de Landiras ont répondu présentes pour participer au festival Jeune Public. Elles ont pu, par ce biais, animer des ateliers ou proposer des spectacles en lien avec leur activité annuelle. Les visiteurs, petits et grands, ont découvert les spécificités de chacune d'elle et ont pu s'inscrire pour l'année auprès de l'une d'entre elles.

Le vendredi après-midi, pendant que les CM1 participaient au **jeu de piste** organisé par *Les Amis de l'Église*, les CP écoutaient les explications de *Jardins de Tomates* et prélevaient un bon nombre de tomates pour l'exposition du lendemain. Ces deux animations se sont déroulées pendant le temps scolaire, encadrées par les instituteurs, les agents périscolaires et bien sûr les membres des associations.

Au même moment, *La Menonnaise* s'afférait sur la place de l'église pour préparer le repas du soir concocté uniquement dans la roulotte militaire que Philippe Dubernet venait de dégoter quelques jours auparavant. Les gens étaient surpris de trouver là cette drôle de machine et ravis de déguster les plats cuits sous leurs yeux.

Après le **spectacle des scènes d'été**, *Landiras et son Histoire* et *La Festive* ont proposé un **son et lumière** retraçant une partie de l'histoire de Landiras et mettant en valeur l'église et la mairie.

Le lendemain, à partir de 10 h, plusieurs ateliers se sont mis en place : dans la salle des fêtes, *Kriska and Co* a proposé la **confection de châssis enfantin en 3D** « mon héros préféré », une trentaine d'enfants – mais seulement trois adultes !! – se sont afférés. *Le Rayon vert* a mis en place un **atelier peinture sur soie et composition florale**, l'APE faisait redécouvrir des jeux proposés lors de la kermesse.

À l'extérieur, le stand de *la Menonnaise* était très apprécié pour ses **cocktails de légumes et de fruits**, *Jardins de tomates* présentait l'exposition des enfants, J.-P. Darcos du *Rayon Vert* faisait découvrir le **montage et démontage d'un tipi**. En fin de matinée, pendant que des groupes d'enfants partaient pour la **démonstration du gemmage** sur l'aire de loisirs (également organisé par le *Rayon vert*), d'autres visitaient la **chasse à l'alouette** et prenaient le traditionnel casse-croûte des chasseurs (*Chasse et Menonnaise*).

Dans l'après-midi, *la Fraternelle* a animé le stand **baby-foot géant**. Malgré la chaleur, plusieurs groupes se sont succédé. *Jardins de tomates* a proposé un **atelier épouvantails** (chaque enfant participant a reçu un lot) et pour finir la journée *La Clef Bleue* avait fait venir la compagnie *Déclis Circus* (cirque et art de rue) dans laquelle se produit le professeur de cirque de l'association.

Pour clôturer la journée, la municipalité a offert un apéritif aux associations pour les remercier de leur participation. À nouveau merci donc à toutes les associations pour leur implication dans ce projet. Ce festival a permis aux associations de mieux se connaître et de travailler ensemble pour le plaisir des petits et des grands.



La Fraternelle - Baby-foot géant

La Compagnie Déclis Circus



Bibliothèque

Horaires d'ouverture de la bibliothèque (hors vacances scolaires)

Mardi : 17 h-19 h • Mercredi : 10 h-12 h et 14 h-17 h • Vendredi : 16 h 30-18 h • Samedi 10 h-12 h.

Les ateliers Bébés lecteur ont repris à la bibliothèque. Rendez-vous les 20 octobre, 3 et 17 novembre, 1^{er} et 15 décembre. Vous pouvez aussi vous renseigner par téléphone auprès de la responsable, Françoise Cabannes, pendant les heures d'ouverture au 05 56 62 07 15.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents, des assistantes maternelles ou autres accompagnateurs.

Vivre Ensemble

la boutique (Vêtements d'occasion)

Ouverture : tous les lundis et jeudis matin de 9 h 30 à 11 h 30 (hors vacances scolaires). Ouvertures complémentaires : Samedi matin, 5 novembre et 3 décembre - Mercredi matin, 19 octobre et 30 novembre.

Cours d'occitan

L'Institut d'études occitanes et la municipalité de Landiras proposent des cours d'occitan pour adultes. Six Landiranaïses sont déjà inscrits. Des places sont encore disponibles. Les cours d'1 h 30 commenceront début octobre 2011.

Pour inscription ou renseignements, n'hésitez pas à contacter :

- Valérie Reynaud : 06 14 81 67 72
- Institut d'études occitanes : 05 56 36 30 27

Le Rayon Vert

Le voyage en Sicile s'est déroulé du 2 au 9 septembre, dans de bonnes conditions. Les hôtels 4* très agréables ont été appréciés car la chaleur était au rendez-vous. Les visites sur les sites archéologiques ont été commentées par une super guide. Chacun garde de nombreux et enrichissants souvenirs de ce séjour.

Le 10 septembre le Rayon Vert a participé activement au festival du jeune public : gemmage des pins, peinture sur soie, art floral, construction de cabanes, très appréciées par les enfants.

Les participants à la marche se retrouveront tous les lundis après-midi à 14 h, place de la Mairie à partir du 19 septembre 2011.

Renseignements :

Claudine Cazeauvieilh 05 56 62 50 62
Josette Lavergne 05 56 62 41 15

Marche sur le tracé de la LGV

L'association LEA a organisé le dimanche 25 septembre, avec les autres associations de la Coordination Vigilance LGV, une marche sur le tracé LGV de Saint-Michel-de-Rieufret à Saint-Médard d'Eyrans.

Nous avons parcouru les chemins dans un environnement naturel remarquable et rencontré les personnes qui y vivent. Notre cheminement nous a permis d'aborder les thèmes suivants : gravières, ressources en eau, zones humides, viticulture et agriculture, zones urbaines, financement. Des naturalistes de la SEPANSO ont commenté les caractéristiques floristiques ou faunistiques des sites écologiques menacés.

Les participants ont pu constater sur le terrain la réalité des dégâts humains et environnementaux que les travaux causeraient si cette Ligne à Grande Vitesse était réalisée.

L'association LEA, ayant appris qu'un observatoire du trafic va être créé entre Bayonne et l'Espagne et que Patrick Stéfani, préfet d'Aquitaine, a déclaré : « Et, par ailleurs, la construction de cette ligne sera subordonnée à la constatation que les lignes actuelles approchent de la saturation. », initialement prévue pour 2020, cette saturation n'est plus envisagée qu'en... 2035, demande que la même décision soit prise sur la ligne Bordeaux-Toulouse.

C'est pourquoi nous soutenons les élus de Gironde et du Lot-et-Garonne qui ont commandité une étude indépendante sur l'aménagement et la modernisation de la voie existante Bordeaux-Toulouse.

lea.asso@free.fr - 05 56 62 99 57
Landes Environnement Attitude - BP 3
33720 Landiras

Fête de Menon, cuvée 2011

Tous les bénévoles ont répondu à l'appel ! C'était le 14 et 15 août dernier (... et un peu le 16...) que finalement la fête s'est déroulée comme à son habitude bruyamment et brillamment grâce à la bonne humeur et le bon cœur de chacun.

Beau temps, chaleur et affluence étaient au rendez-vous.

Merci à tous les fidèles de la Menonnaise pour leur participation, leur soutien et leur aide. Une fête réussie !

À l'année prochaine pour de nouvelles aventures Gauloises...



Le Vide Grenier

La onzième édition du Vide Grenier, organisé par *la Clef Bleue*, s'est déroulée dimanche 18 septembre 2011 et a connu encore cette année un franc succès tant par le nombre d'exposants que celui de visiteurs. Dès 6 heures du matin, les 370 exposants ont pu accéder à leur emplacement et procéder au déballage de leurs trésors. Le temps maussade de ce début de journée n'a pas réussi à entamer la bonne humeur régnante, entretenue il est vrai par le café chaud et les croissants

offerts par les organisateurs. Les bonnes affaires pouvaient commencer et au vu du nombre de visiteurs et des embouteillages, celles-ci ont dû profiter à de nombreux acheteurs.

La restauration orchestrée par *la Menonnaise* s'est montrée à la hauteur cette année encore et l'odeur du jambon braisé aux pieds de vignes a aiguisé les appétits tout au long de la matinée.

Rendez-vous l'année prochaine pour la 12^e édition.

Résultats du concours des maisons fleuries été 2011

Maison avec jardin visible de la rue :

1^{er} prix : Christiane Jacques

2^e prix : Paulette Lestage

3^e prix : Enrique Alonso

Balcon ou terrasse :

1^{er} prix : Jacqueline Dubos

2^e prix : Hélène Trenit

Murailles ou murettes :

1^{er} prix : Colette Peyri

2^e prix : Françoise Mora



Parc ouvert (visible en promenade) :

1^{er} prix : Carmen Déjean

2^e prix : Marie-France Debedan

3^e prix : Marie-Laurence Rambaud

À savoir

Retraite à taux plein à 65 ans

Depuis le 1^{er} juillet 2011, dans certaines situations¹ créées par la loi réformant les retraites², il est possible d'obtenir sa retraite à taux plein dès 65 ans sans avoir tous ses trimestres.

Il en est ainsi pour :

- Les parents nés entre le 1^{er} juillet 1951 et le 31 décembre 1955 inclus, ayant eu ou élevé au moins trois enfants. Ils doivent remplir deux conditions : avoir interrompu ou réduit leur activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation d'au moins l'un des enfants ; avoir validé au moins huit trimestres avant cette interruption ou réduction d'activité.
- les personnes handicapées atteintes d'une incapacité permanente supérieure à 50 %.
- les aidants familiaux qui ont interrompu leur activité professionnelle au moins pendant 30 mois consécutifs pour s'occuper d'un proche handicapé.

1 - décret 2011-620 du 31 mai 2011 – JO du 2 juin

2 - loi du 9 novembre 2010

Fuite d'eau : la facture sera plafonnée



Les services de distribution de l'eau sont désormais obligés de vous alerter si votre consommation est anormale*, c'est-à-dire si vous avez consommé, depuis le dernier relevé, deux fois plus d'eau que d'habitude (la comparaison se fait sur votre consommation moyenne des trois dernières années).

Vous avez un mois pour présenter à votre distributeur l'attestation d'un plombier indiquant que vous avez fait réparer la fuite. À cette condition, vous ne paierez pas la part excédant le double de la consommation moyenne. Si la fuite ne provient pas de votre installation, vous aurez un mois pour demander au service de l'eau de contrôler le compteur. Si celui-ci prouve que son matériel fonctionne normalement, vous serez redevable de la totalité de la facture.

* loi 2011-525 du 17 mai 2011 – JO du 18 mai

PAC EUREKA, pensez à vous inscrire

Après la présentation de PAC EUREKA (Programme d'Activation Cérébrale), dans le LIEN du mois d'avril 2011, dès le mois de juillet 2011, nous avons proposé, aux personnes de 60 ans et plus de venir s'inscrire, en mairie.

Le groupe doit être composé de 10 à 12 personnes. Les ateliers comportent 16 séances (une par semaine) et devraient débiter au mois d'octobre 2011. La date de démarrage sera communiquée aux participants dès que nous en aurons eu connaissance.

Des places sont encore disponibles. Nous attendons vos inscriptions.

Le coût de la participation est de 25 € pour les 16 séances.

Rappel

Merci aux diplômés de l'année de prendre contact avec la mairie avant le 30 octobre.

Numéros utiles

- Samu 15
- Pompier 18
- Centre Antipoison de Bordeaux : 05 56 96 40 80
- Urgences sociales : 115
- Allo enfance maltraitée : 119
- Découverte d'un enfant disparu : 0 805 200 200
- SOS femme battue : 39 36
- SOS Violences sexuelles : 05 56 44 62 09
- SOS Enfants Disparus : 0 810 012 014
- SOS Amitié : 05 56 44 22 22
- Hôpital de Langon : 05 56 76 57 57
- Communauté de Communes : 05 56 76 38 00
- Sous-préfecture : 05 56 63 62 63
- Poste de Landiras : 05 56 62 51 40
- COVED : 0800 132 232
ordures ménagères et collecte sélective
- Portage des repas : 05 56 76 38 00
- Sida info Service : 0 800 840 800
- Drogue info Service : 0 800 231 313
- Écoute Alcool : 0 811 913 030
- EDF Langon : 0 810 333 033
- GDF Langon : 05 56 79 92 60
- Lyonnaise des Eaux : 0 810 130 120
- ANPE Langon : 05 57 98 02 60

Mairie de Landiras

Place du XI Novembre - 33720 Landiras

Tél. 05 56 62 50 28

Fax 05 56 62 48 69

Retrouvez-nous sur le web

www.landiras.fr

Heures d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 - 12 h
13 h 30 - 18 h

Mercredi : 8 h 30 - 12 h

Vendredi : 8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 16 h

Samedi : 9 h - 12 h

Fermée le samedi en juillet et août

Prochain bulletin municipal à paraître en janvier 2012

Nous invitons tous ceux et celles (particuliers, associations, comités, ...) qui souhaitent faire paraître une information dans le bulletin municipal à prendre contact avec Elizabeth Vignati au 05 56 62 08 73 ou à envoyer un mail à : mairie-landiras@wanadoo.fr, avant le 15 septembre 2011.

Directeur de la publication : Jean-Marc Pelletant

Responsable de la publication : Elizabeth Vignati

Ont collaboré à ce numéro : Yves Amanieu,

Laurent André, Line Baraduc, Alain Giroire,

Jean-Marc Pelletant, Isabelle Poirier,

Valérie Reynaud, Elizabeth Vignati, Véronique Voltaire

Conception Visiblement - 06 34 28 26 60

Impression Exaprint sur papier recyclé

Tiré à 1000 exemplaires - Ne pas jeter sur la voie publique.